



Elus, choisissez la certification Bois des Alpes™ pour votre projet

Le 11 octobre 2022, de 9h30 à 12h10

Venez découvrir un bâtiment en Bois des Alpes et échanger avec les acteurs du projet sur la construction en bois certifié Bois des Alpes.



Bâtiment de 215 m², livré en 2021

Ouvrages en Bois des Alpes : ossature, charpente

Interventions et échanges en présence du maître d'ouvrage (CCGQ), de l'architecte (Audrey RIOU) et de l'entreprise de charpente (AMC)

DEROULEMENT :

09h30 – 09h45 **Mot d'accueil**

Sylvain Feuillassier, 4e adjoint au maire de Risoul, délégué aux travaux
Patricia Morhet-Richaud, Présidente des Communes forestières des Hautes-Alpes

09h45 – 10h45 **Construire et rénover en Bois des Alpes**

- ✓ Les garanties de la certification pour les maîtres d'ouvrage
- ✓ L'état de la filière dans le département et des produits certifiés disponibles
- ✓ Comment intégrer Bois des Alpes dans son projet ?

Intervenant : Communes forestières

10h45 – 12h10 **Visite de la maison médicale de Risoul en Bois des Alpes**

- ✓ Visite du bâtiment et retour d'expérience : témoignage du maître d'ouvrage, des entreprises, usages du bois dans le bâtiment, bilan de chantier, bilan financier

Intervenants : C.C. Guillestrois et du Queyras, Commune de Risoul, Audrey Riou, AMC, Communes forestières

12h10 **Verre de l'amitié**

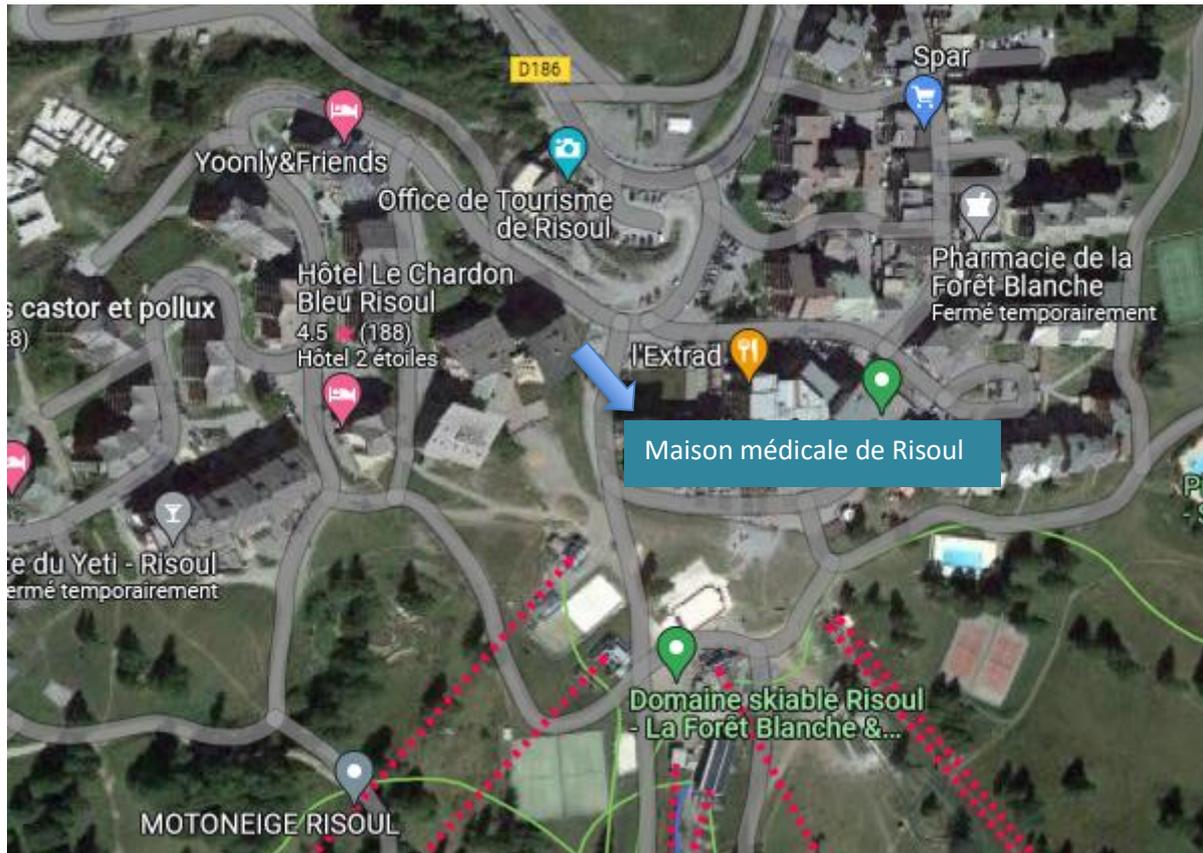
COMMUNES FORESTIÈRES DES HAUTES-ALPES

Avenue Justin Gras · 05200 Embrun · Tél. 04 92 23 49 41

contact05@communesforestieres.org · www.ofme.org/communes-forestieres

LIEU DE LA VISITE

Maison médicale de Risoul
Station de Risoul 1850
05600 Risoul



COORDONNEES SUR PLACE

En cas de problème de dernière minute (empêchement, retard...), merci de contacter :
Estelle Chenu au 07 57 46 04 59

PARTENAIRES & INTERVENANTS DE LA VISITE



COMMUNES FORESTIÈRES DES HAUTES-ALPES

Avenue Justin Gras · 05200 Embrun · Tél. 04 92 23 49 41

contact05@communesforestieres.org · www.ofme.org/communes-forestieres

MODALITES D'INSCRIPTION

PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait soit via le formulaire en ligne, soit par retour, mail ou courrier, du bulletin réponse à l'adresse email inscription@communesforestieres.org.

Quelques jours après votre inscription, vous recevrez un mail vous confirmant votre inscription.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription à cette visite est fixée au **6/10/2022**. Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas.

Les personnes non inscrites seront acceptées ou refusées selon l'appréciation du formateur.

ANNULATION DE LA VISITE

En cas d'annulation de la visite, les Communes forestières informeront les inscrits par mail et/ou téléphone. Une information spécifique sera faite sur le site internet des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

MODALITES DE PARTICIPATION

PUBLIC CONCERNE

Ces formations sont destinées aux maires, adjoints, conseillers municipaux, secrétaires de mairie agents des collectivités, professionnels en charge des dossiers forestiers, bâtiments, patrimoine, ou intéressés par le sujet.

EVALUATION DE LA VISITE

Un questionnaire d'évaluation devra être renseigné à l'issue de la visite.

OUVERTURE DE LA VISITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous contacter pour toute question concernant l'accès à la formation aux personnes en situation de handicap.

PARTICIPATION FINANCIERE

L'association des Communes forestières prend en charge les frais inhérents à l'organisation de cette visite. Pour les participants de communes et collectivités non adhérentes, une participation aux frais d'un montant forfaitaire de **50 euros** est demandée.

Avec le soutien financier de :

Projet financé avec le concours de l'Union Européenne. L'Europe s'engage dans le Massif Alpin avec le Fonds Européen de Développement Régional



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



COMMUNES FORESTIÈRES DES HAUTES-ALPES

Avenue Justin Gras · 05200 Embrun · Tél. 04 92 23 49 41

contact05@communesforestieres.org · www.ofme.org/communes-forestieres